

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux du mois de Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - VRIGNAULT - THEVENOT
MM. CRABEIL - BLUTEAU - DUCEPT R. - DUCEPT S. - RAMBAUD - TURPAULT - VERDON
- ARNAUD - TURPEAU
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Elizabeth THOMAS représentée par S. ALBERT

Secrétaire : Germaine THEVENOT
Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Désignation des conseillers communautaires**
3. **Décision modificative n°3 – BP Assainissement**
4. **Création de poste « adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe » à compter du 01/01/2019**
5. **Aide financière à l'investissement – Caisse d'Allocations familiales**
6. **Signature des actes de ventes et d'achats pour les parcelles du village de la Morelière aux habitants concernés.**
7. **Compte rendu de la réunion au profit de l'association Foyer Rural**
8. **Vidéoprotection**
9. **Marché de Noël**
10. **Recensement de la population 2019**
11. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 25 Octobre 2018.

1) Décisions du Maire prises dans le mois

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Novembre. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Achat d'une tablette pour un montant de 249.00 € TTC, pour l'accueil périscolaire afin de procéder au pointage.
- Validation du devis de 1067.00 € TTC à l'entreprise DEBORDE Freddy pour le changement de la porte du club house.
- Délimitation de terrain ce-jour en présence des Transports TURPAULT, des consorts GUILLOTON et du géomètre « rue de la Fondanière »

2) Désignations des conseillers communautaires

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté n°2018-DRCTAJ/3-640 en date du 11 novembre 2018 portant établissement du nombre et répartition des délégués des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de LA CHATAIGNERAIE, une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires a été édictée dans le cadre d'un accord local ;

Considérant que cette nouvelle répartition prévoit un nombre de conseillers communautaires inférieur à ce qui était prévu dans le cadre de l'ancien accord local. Il convient au sein du conseil municipal en place d'élire les conseillers communautaires sortant ;

Considérant que la constitution des listes se fera en réunion de conseil municipal du 22 novembre 2018 pour 2 sièges ;

Considérant qu'il sera procéder à une élection au titre de l'article de Légifrance 5211-6-2 c ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Une liste est déposée avec les noms de :

- Damien CRABEIL
- Francine SOULLARD

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletin blanc	03

Ont obtenu :

Damien CRABEIL et Francine SOULLARD : 12 voix ;

Damien CRABEIL et Francine SOULLARD sont désignés conseillers communautaires.

3) Décisions modificatives n°03 - BP Assainissement

Vu la délibération du conseil municipal du 22 Mars 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

ADOPTE la décision modificative n°03 telle que figurant ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 600,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

4) Création de poste « adjoint d'animation territorial de 2ème classe » à compter du 01/01/2019

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose au Conseil que compte tenu de la mise à disposition de la directrice du service accueil périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2018, il propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'agent d'animation, emploi permanent à temps non complet à raison de 14.51 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE de créer un emploi** d'agent de restauration, emploi permanent à temps non complet à raison de 14.51 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2018.

5) Aide financière à l'investissement - Caisse d'allocations familiales

Monsieur le Maire présente la proposition d'aide financière d'un montant de 31 200 € remboursable en 4 annuités, de la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet d'aménagement d'une salle de sieste, d'une salle de personnel et d'un local de rangement en extension du pôle enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

➤ **ACCEPTE** la convention d'aide financière d'un montant de 31 200 € remboursable en 4 annuités, avec la Caisse d'Allocations Familiales.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

6) Signature des actes notariés pour les parcelles du village de la Morelière aux habitants concernés.

Monsieur le Maire informe le conseil que la signature des actes sera le mercredi 12 Décembre prochain à l'office notarial de LA CHATAIGNERAIE en présence de chaque propriétaire concerné par la parcelle B50 du village de La Morelière.

Le détail de ces actes notariés conjointement entre la Commune et les propriétaires concernés est présenté au conseil municipal et se trouve dans le tableau joint à cette délibération (annexe 1).

Après discussion, le Conseil à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** les actes notariés conjointement entre la commune et les propriétaires concernés comme présentés dans l'annexe 1 et de prendre à sa charge les frais d'actes concernant la Commune.
- ✓ **RAPPELLE** que le prix du m² est de 0.10 €, uniquement pour ce dossier « village de la Morelière »
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

7) Compte rendu de la réunion au profit de l'association Foyer Rural

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une bonne participation des associations pour la réunion concernant le sujet « Foyer Rural » du 20 novembre dernier. Il a été affirmé le projet accepté par le conseil municipal sur un nouveau local de stockage. Monsieur le Maire demande aux membres de définir très rapidement le besoin de surface du local, car il avait été soumis 100 m², et cette surface semble insuffisante pour certains membres présents.

Ce dossier pouvant être présenté au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2019, il faut impérativement que l'Avant-Projet Définitif soit présenté au prochain conseil.

8) Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas d'évolution pour ce dossier, mais qu'un courrier a été envoyé à la Gendarmerie de LA ROCHE SUR YON afin de demander une réunion d'information sur le sujet.

9) Marché de Noël

Monsieur le Maire signale qu'une partie de la rue Augustin de Hargues (devant la place de l'église) sera interdite à la circulation le samedi 1^{er} décembre de 13h00 à 23h00, afin d'accueillir les chalets en bois pour le marché de Noël. Il rappelle que le lancement des illuminations de Noël se fera ce même jour à 18h00 précises.

10) Questions diverses

A La Tardière, le 22/11/2018.
Le Maire,
Damien CRABENET

